



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le 02 FEV. 2023
ID : 050-200056885-20230126-DEL_2023_010-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 18 janvier 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 janvier 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal à Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD,
Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, M. LEFEBVRE, Mme PETITET

Excusés :

M. ARRIVE, Mme COUSIN, Mme THEVENY

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme
AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_010

Acceptation d'un don fait au Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin

L'association départementale de la Protection Civile de la Manche, sise 61 rue Roger Glinel, 50460 Cherbourg-en-Cotentin, a décidé d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin un don en numéraire d'un montant de 5 768,19 € afin de contribuer au financement des actions menées par le CCAS dans le cadre de son soutien au peuple ukrainien.

L'article L. 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'accepter le don en numéraire d'un montant de 5 768,19 € adressé au CCAS par l'association départementale de la Protection Civile de la Manche ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous documents afférents à cette donation.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL